

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne, r. . . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

21 AVRIL 1874.

## UNE LETTRE DE M. THIERS.

Le *Monde* publie une lettre intéressante de M. Thiers sur la situation du clergé et sur la liberté d'enseignement :

Paris, 21 mai 1848.

Mon cher Madier,

Voici mon avis sur des questions fort importantes du moment présent. Vous connaissez l'entêtement de mes opinions politiques, socialistes et économiques ; vous savez mon peu de goût pour la députation ; vous êtes donc bien convaincu que je ne ferai pas le sacrifice d'une seule de mes façons de penser à la multitude électorale ; mais je suis quelquefois dépité en voyant les sottises opinions que me présentent plusieurs de vos amis à l'égard du clergé. Il me semble qu'après avoir lu ce que j'ai écrit sur le Concordat, ils devraient être un peu plus éclairés sur mes sentiments vrais.

En tout cela, la révolution de Février aurait beaucoup changé à ce sujet et ne permettrait pas un doute si on en avait un seul. J'ai toujours cru qu'il fallait une religion positive, un culte, un clergé, et qu'en ce genre, ce qu'il y avait de plus ancien était ce qu'il y avait de meilleur, car c'était ce qu'il y avait de plus respectable.

Aujourd'hui que toutes les idées sociales sont perverses et qu'on va nous donner dans chaque village un instituteur qui sera un phalanstérien, je regarde le curé comme un indispensable rectificateur des idées du peuple. Il lui enseignera, du moins, au nom du Christ, que la douleur est nécessaire dans tous les états, qu'elle est la condition de la vie, et que quand les pauvres ont la fièvre, ce ne sont pas les riches qui la leur envoient.

Sans salaire, il n'y a pas de clergé. Beaucoup de catholiques se trompent à cet égard et s'imaginent qu'en renonçant au salaire ils ne seront affranchis que de la peine de toucher leur argent ; mais voilà tout. Le joug sera de fer pour eux comme pour nous, et ils mourront de besoin dans leur servitude aggravée.

Qu'on soit bien convaincu que dans les neuf dixièmes de la France on laisserait mourir de faim les prêtres. En Vendée, peut-être, on les nourrirait ; de grands propriétaires pourraient former une caisse où il y aurait quelques millions (ce dont je doute), mais Dieu sait ce qu'on ferait de ces millions !

Je ne cesse, mon cher Madier, de vous le dire depuis deux mois, avec ce système nous ferions rétrograder la France à l'Irlande.

Quant à la liberté d'enseignement, je suis changé, non par une révolution dans mes convictions, mais par une révolution dans l'état social.

Lorsque l'Université représentait la bonne et sage bourgeoisie française, enseignait nos enfants suivant les méthodes de Rollin, donnait la préférence aux saines et vieilles études classiques sur les études physiques et toutes matérielles des prôneurs de l'enseignement professionnel ; oh ! alors je lui voulais sacrifier la liberté de l'enseignement. Aujourd'hui, je n'en suis pas là. Et pourquoi ? parce que rien n'est où il était. L'Uni-

versité, tombée aux mains des phalanstériens, prétend enseigner à nos enfants un peu de mathématiques, de physique, de science naturelle et beaucoup de démagogie ; aussi, je ne vois de salut (s'il y en a) que dans la liberté de l'enseignement.

Je ne dis pas qu'elle doive être absolue et sans aucune garantie pour l'autorité publique ; car enfin, s'il y avait un enseignement *Carnot*, et au-delà un enseignement *Blanqui*, je voudrais bien pouvoir au moins empêcher le dernier. Mais en tout cas je répète que l'enseignement du clergé, que je n'aimais point par beaucoup de raisons, me semble maintenant meilleur que celui qui nous est préparé.

Telle est ma façon de penser sur tout cela. Je suis tout ce que j'étais, mais je ne porte mes haines et ma chaleur de résistance que là où est aujourd'hui l'ennemi. Cet ennemi, c'est la démagogie, et je ne lui livrerai pas le dernier débris de l'ordre social, c'est-à-dire l'établissement catholique.

S'il fallait livrer ceci à l'impression, je le raisonnerais plus fortement et avec plus de convenance de langage. Mais on peut communiquer cela à vos amis sans indiscretion. Je n'en désavouerai rien que l'impression, car j'aime à faire mieux ma toilette pour paraître en public.

Adieu, tout à vous.

A. THIERS.

## Chronique générale.

Il paraît que nous avons eu une crise ministérielle à l'étouffée. Le correspondant particulier du *Times* publie à ce sujet la note suivante :

« Il n'y a pas à douter que nous n'ayons passé par une crise ministérielle, et cette crise signifie que le cabinet était en danger d'une dissolution partielle, si ce n'est complète, ou elle ne signifie rien. De simples différences d'opinion, telles qu'il s'en présente dans tous les cabinets, ne constituent pas une crise. Dans le cas présent, les deux ministres légitimistes, MM. de Larcy et Deppeyre, menacèrent de donner leur démission.

« Le maréchal de Mac-Mahon se plaça sur un bon terrain et s'y maintint avec cette fermeté qu'il a toujours déployée dans la défense aussi bien que dans l'attaque. Il donna clairement à entendre qu'il se refusait à ce qu'on mit en question son pouvoir septennal, et que ses ministres s'étaient mépris s'ils avaient contribué à le faire ce qu'il est, dans l'espoir qu'il tolérerait de pareilles attaques.

« Il paraît avoir exprimé la volonté de suspendre l'*Union*. On lui observa que la *Liberté* s'était exprimée d'une manière aussi inconvenante que l'organe de l'extrême droite. Le maréchal n'opposa aucune objection à la suspension de la *Liberté*. M. Magne n'était pas là pour parler en faveur du journal bonapartiste ; mais on dit que M. Desseignigny le remplaça en cette circonstance.

« La crise fut très-réelle ; elle dura trois jours. Quand on se fut arrêté à la circulaire, comme moyen de conciliation, quelqu'un proposa que M. le duc de Broglie fût chargé de la rédiger ; mais le ministre qui occupe dans le cabinet le poste le plus difficile, un poste dont on ne peut remplir les devoirs sans encourir l'impopularité, pensa qu'il avait déjà signé assez de circulaires. La

tâche fut dévolue au ministre de la justice, M. Deppeyre, et il s'en acquitta conjointement avec M. de Larcy. »

L'Agence Havas publie la note suivante :

« Une partie de la presse de Paris continue à chercher dans certains journaux la pensée, soit du gouvernement tout entier, soit de tel ou tel de ses membres.

« On assure que le gouvernement se dispose à mettre en garde l'opinion contre des suppositions entièrement gratuites. Le gouvernement, en effet, n'a point d'organe officieux, et les journaux qui défendent sa politique le font dans leur pleine indépendance. Le gouvernement ne répond que de ses actes et de ses paroles. »

Ceci sans doute est motivé spécialement par le langage de la *Gazette de France*.

Le *Petit Journal* dément, en ces termes, qu'une ordonnance de non-lieu ait été rendue dans l'affaire du colonel Stoffel :

« Le 2<sup>e</sup> conseil de guerre de Paris est toujours saisi de l'affaire Stoffel, et l'instruction n'est pas suffisamment avancée encore pour qu'il soit permis d'en augurer l'issue. »

On lit dans le *Constitutionnel* :

Il paraît que le gouvernement fédéral, avisé de la scène violente qui a ensanglanté la ville de Genève, a résolu de faire reconduire à la frontière ceux des inculpés qui ne sont pas assez compromis pour être déférés aux tribunaux suisses.

Nous pensons que la gendarmerie va être doublée à la frontière française et que notre police va faire en sorte de reconnaître les siens parmi ces intéressants extradés.

On lit dans la *Presse* :

On sait que tous les conseils généraux ont été appelés à donner leur avis pendant la session actuelle sur la révision du cadastre.

Immédiatement après la clôture de la session, et dès que les délibérations de nos assemblées départementales auront été transmises à l'administration, on s'occupera d'arrêter les bases définitives de ce grand travail.

Un certain nombre de journaux s'occupent ce matin de la lettre que M. Lucien Brun a adressée à l'*Union* et à la *Gazette de France* ; ils s'accordent à dire que cette lettre-manifeste ne contient pas de déclarations nouvelles en ce qui concerne les opinions du parti auquel appartient l'honorable député. L'importance qu'on y attache vient surtout de ce qu'elle renferme des indications sur l'attitude que prendra la droite dans la discussion constitutionnelle.

Ainsi, pour le *Soleil*, il semble en résulter que M. Lucien Brun et ses amis présenteront, à la rentrée de la Chambre, une proposition quelconque en vue de l'établissement d'un gouvernement définitif.

Les membres républicains de la commission de permanence se proposent d'interpeller le Gouvernement, à la séance du 23, sur les incidents qui se sont produits à l'ouverture de la session du conseil général

des Bouches-du-Rhône. Ils doivent demander au ministre de l'intérieur s'il couvre de son approbation la conduite du préfet en cette occasion.

D'après le *Journal des Débats*, le gouvernement serait sur le point de prendre une importante décision en ce qui touche le régime de l'Algérie. Les difficultés de toutes sortes qui entravent l'action de l'Administration supérieure, et surtout le fonctionnement vicieux du jury, auraient poussé le général Chanzy à demander instamment divers changements dans le gouvernement de notre grande colonie, et à réclamer entre autres choses la suppression provisoire du jury.

Après un examen approfondi de la situation, le conseil des ministres aurait dû reconnaître que l'abrogation du décret du gouvernement de la défense nationale instituant le jury en Algérie, était indispensable pour permettre au gouverneur général civil de briser les résistances qui se renouelaient sans cesse, sans être obligé de recourir à la mesure de la déclaration de l'état de siège.

L'institution du jury en Algérie serait, en conséquence, supprimée, non-seulement en matière de presse, mais encore pour le jugement des crimes de droit commun.

Toutefois, le gouvernement, pour mettre sa responsabilité à couvert, aurait résolu de ne point procéder par la voie de simple décret, et de soumettre à l'Assemblée les diverses mesures à prendre.

Sur les différentes lois dont avait à s'occuper la commission de réorganisation de l'armée, il ne lui en restait plus que deux à présenter à la Chambre : celle sur les cadres et les écoles, et celle sur l'administration militaire.

La première est prête, et sera déposée sur le bureau de la Chambre dès la rentrée, par le général Chareton, rapporteur.

On nous assure, dit le *Soir*, que M. Dauguin aurait refusé la mise en faillite de la société financière la Banque territoriale d'Espagne.

M<sup>re</sup> l'évêque de Nancy n'aura point comparu à la barre du tribunal de Saverne. Il aura été jugé par défaut, condamné à l'amende et, en cas de non-paiement, à la prison, comme tant d'autres prélats de l'empire germanique, car le nombre en augmente tous les jours. Et l'arrêt, par quelles voies le gouvernement impérial en poursuivra-t-il l'exécution ? Le même cas se présente sur les frontières de l'Autriche.

On écrit de Brest :

Le *Petit-Journal* a annoncé que M. le contre-amiral Ribourt, chargé de faire une enquête sur l'évasion de Rochefort et de ses compagnons de captivité, allait partir pour la Nouvelle-Calédonie.

Ce fait est aujourd'hui accompli. Voici à ce sujet des nouvelles complémentaires :

L'amiral Ribourt est parti pour la Nouvelle-Calédonie avec deux officiers pour faire une enquête sur l'évasion de Rochefort, qui est désormais officielle, mais connue sans détail. Ces officiers partis via Brindisi seront rendus par Sydney après un voyage de 64 jours.

L'amiral Ribourt est muni de pleins pouvoirs afin d'éclaircir les points douteux de cette affaire. On prétend même, dans certains cercles maritimes, qu'il aurait mission de prendre temporairement le gouvernement de la division navale de la Nouvelle-Calédonie, jusqu'à ce que la lumière soit faite.

M. Gaultier de la Richerie n'est, en effet, que capitaine de vaisseau, tandis que M. Ribourt est contre-amiral. M. Gaultier de la Richerie aurait offert sa démission au ministre de la marine, qui lui avait répondu d'attendre ses ordres.

Au sujet de l'évasion de Rochefort, le *Figaro* publie la nouvelle suivante, que nous reproduisons sous réserve :

« Il est probable que Rochefort et ses compagnons n'ont pas dû éprouver de bien grandes difficultés pour perpétrer leur évasion, surtout si le sort, qui quelquefois est élément, même aux déportés, leur a donné pour gardien à la presqu'île Ducos l'individu que l'on nous signale.

Un nommé Galloni d'Istria était recherché, il y a quelque temps, par la justice militaire de Versailles, à raison de faits se rattachant à la Commune. D'informations en informations, on finit par savoir que l'individu en question était à la Nouvelle-Calédonie. Comme déporté, pensez-vous ? Pas le moins du monde : comme surveillant dans les établissements pénitentiaires de la déportation.

Il n'est pas à notre connaissance que cet agent ait même été révoqué. »

La tentative d'évasion qui a réussi à Nouméa n'est pas la première que Rochefort ait faite. C'est la *Correspondance républicaine*, organe des radicaux, qui nous l'apprend en ces termes :

« A Saint-Martin-de-Ré, il devait quitter le fort par une sorte de poterne donnant sur l'un des fossés et gagner un yacht frété exprès pour lui, et qui croisait près de l'île. Mais au jour même fixé pour son départ, une tentative d'évasion faite par d'autres détenus, pour leur propre compte, fut découverte. La garde des prisonniers fut doublée et Rochefort dut abandonner son projet.

Quand il était au fort Boyard, il y eut une autre tentative plus connue en Angleterre qu'en France. Par une nuit très-sombre, une barque montée par trois ou quatre marins anglais parvint à accoster le fort. Les marins, se cramponnant aux rochers et ayant de l'eau jusqu'aux épaules, attendaient que le prisonnier vint les rejoindre par une issue dont il avait réussi à se procurer l'accès. Ils devaient le conduire à un bâtiment qui l'eût emmené en Angleterre. Une erreur de date fit tout échouer. Rochefort ne vint pas. Après avoir longtemps attendu, les marins durent s'éloigner ; mais l'un d'eux, enlevé par une lame, se noya. »

Nous ajouterons, à propos de cette évasion, qu'un envoyé spécial du garde des sceaux est parti pour Londres avec une mission secrète. Le bruit court que cette mission n'aurait d'autre but que de chercher à obtenir du cabinet britannique l'extradition de Rochefort et de ses compagnons.

On télégraphie d'Ajaccio :

« La voiture publique de Sartène, où se trouvaient le sous-préfet, M. Tampour, et les membres civils du conseil de révision, a roulé dans un précipice. Le sous-préfet, a été tué. »

#### CONSEILS GÉNÉRAUX.

Le conseil général d'Indre-et-Loire vient d'émettre à l'unanimité le vœu que les élections départementales ne fussent pas ajournées. Le préfet a protesté contre l'émission de ce vœu, qu'il a qualifié d'illégal.

La session du conseil a ensuite été déclarée close.

Le conseil général de l'Hérault a adopté, malgré la protestation du préfet, un vœu tendant à rendre aux conseils municipaux la nomination des maires.

Le conseil général de Saône-et-Loire a dû examiner un vœu semblable. Le préfet a déclaré que si le vœu était émis, il en déférerait au gouvernement.

#### LES NAUFRAGES.

Le gouvernement s'est vivement ému de la fréquence des sinistres maritimes qui, depuis le commencement de l'année, ont jeté la consternation dans nos ports de mer. On assure que le gouvernement va enfin user de son droit de contrôle et donner des ordres très-sévères aux commissaires spéciaux délégués auprès de chaque compagnie.

Tous les steamers en partance seront examinés avec la plus scrupuleuse attention, et on n'autorisera leur départ qu'après un rapport très-détaillé sur leurs conditions de navigabilité.

Certes, ces précautions sont excellentes, mais, en somme, on ne peut attribuer au mauvais état des steamers la perte des quatre grands et magnifiques bateaux à vapeur qui en quelques semaines viennent de sombrer.

La *Ville-du-Havre*, l'*Europe* et l'*Amérique* étaient entièrement remis à neuf ; le *Nil* était également d'une solidité à toute épreuve ; mais que peuvent toutes les précautions du monde contre les désastreux effets de l'ouragan ? Notre marine avait été épargnée pendant les deux dernières années, alors que l'Angleterre payait un large tribut à la destruction.

C'est un grand malheur, sans doute, mais le gouvernement n'y peut rien ; toutes les enquêtes possibles, toutes les précautions n'empêcheraient pas le *Great Eastern*, ce colosse des mers lui-même, d'être brisé sur un rocher comme une coquille de noix, si tel est son destin.

On lit dans le journal le *Havre* :

« Nous apprenons que la Compagnie Transatlantique, loin de se laisser abattre par les catastrophes inouïes qui l'ont frappée coup sur coup si cruellement, est au contraire décidée à réagir par un redoublement d'énergie, de zèle et de clairvoyance.

Tout le monde applaudira à cette résolution. Déjà nous annonçons plus haut, d'après une communication de la Compagnie, la reprise de ses services avec ce qui reste du matériel ; ce sont d'excellents bateaux, qui n'ont pas subi de rallongement, dont les machines seules ont été changées.

Il faudra sans doute quelque temps avant que la confiance publique ébranlée ne revienne à notre sympathique et malheureuse Compagnie. Et encore cette confiance exige-t-elle pour renaitre une éclatante clarté sur les désastres qui viennent d'épouvanter l'opinion.

Il est évident que la Compagnie est la première intéressée à faire cette lumière. Elle est assurée pour environ un tiers sur son propre matériel. La perte est énorme, son avenir menacé. Le plus élémentaire bon sens l'oblige à une enquête rigoureuse sur la cause des sinistres qui la compromettent.

D'autre part, il ne faut pas oublier que le paquebot l'*Amérique*, tout comme la *Ville-du-Havre* et l'*Europe*, était assuré pour un million et demi en Angleterre. Or, les assureurs anglais n'avaient certainement pas accepté ces risques à l'aveuglette. Du reste, le Lloyd anglais avait lui-même engagé sa responsabilité et son autorité, en donnant la 1<sup>re</sup> cote à ces steamers, ce qui ne se fait qu'à bon escient après les expertises les plus sévères, car il y va d'un intérêt majeur pour lui.

Et pourtant la raison n'admet pas non plus que deux steamers sombrent ainsi, quel que soit l'état de la mer, sans abordage et sans choc, si ces bâtiments réunissent les conditions voulues de solidité.

Il y a donc un point inconnu à rechercher, une déféction à découvrir, et la nécessité d'investigations rigoureuses s'impose à la Compagnie, qui ne faillira pas à ce devoir. »

L'affaire de la Société des gens de lettres vient d'entrer dans une nouvelle phase ; sera-ce la dernière ?

Espérons-le, mon Dieu ! Toujours est-il qu'à la suite de pourparlers officieux, le gouvernement consentirait à servir la fameuse subvention, mais à une condition sine qua non.

Il exige la radiation de six membres condamnés par les arrêts de la justice militaire ou civile.

La Société consentira-t-elle à cette... purge ? Ce serait cependant dans l'intérêt de sa santé, qui nous paraît légèrement compromise.

#### L'INTERNATIONALE.

Un délégué de l'Internationale de Londres est, paraît-il, venu ces jours derniers à Paris, dans le but de voir où en sont les frères et amis par rapport à la possibilité d'une nouvelle révolution. Accueilli avec les égards et la confiance dus à sa mission, il aurait transmis à ses mandataires un rapport dont le correspondant du *Daily Telegraph* affirme avoir pu prendre copie, et dont nous reproduisons à notre tour, d'après le journal anglais et sous toutes réserves, les traits essentiels. Quelques-uns touchent à la haute fantaisie.

C'est à Montmartre ou dans ses environs (les noms de rues et de personnes brillent par leur absence) que le délégué prétend avoir eu l'honneur d'être reçu par les chefs de la future Commune.

La réunion avait naturellement lieu de nuit, dans une sorte de repaire parfaitement isolé, et on peut juger de ceux que le délégué anglais y aurait vu par ce qui suit :

.... Il ne me fut pas d'abord facile de distinguer les membres de l'assemblée, car ils disparaissaient dans des nuages de fumée s'échappant des pipes et des cigarettes. Dès mon entrée, tous tirèrent des écharpes rouges de leurs poches, se les passèrent autour de la ceinture et s'assirent ensuite sur des tabourets. Le président prit la chandelle et la moucha avec ses doigts. J'exprimai d'abord le désir de ne les gêner en rien : ils furent unanimes à me demander de rester et de vous envoyer un compte-rendu exact de tout ce que je verrais et entendrais.

« Si nous nous réunissons ainsi dans le secret, me dit le président, c'est pour diminuer nos chances d'être arrêtés. Mais ce n'est là qu'une considération personnelle. Au cas où l'on nous embarquerait tous demain pour la Nouvelle-Calédonie, nous serions remplacés le jour suivant. »

Ce président est un homme d'environ quarante ans. Il a le front haut, de petits yeux noirs très-perçants, de longs cheveux couleur gris de fer, et des traits pincés. Il est court de stature, large de poitrine ; l'accent de sa voix est âpre. Il s'exprimait d'un ton résolu, tout à fait en accord avec l'importance de sa position. Comme apparence extérieure, quelques-uns de ses collègues — ils étaient au nombre de trente — me paraurent peut-être encore plus remarquables.

Je vais vous indiquer, sans plus de préambule, les points caractéristiques de cette curieuse réunion, dont un prochain travail vous donnera les détails.

Chaque membre commença par lire un rapport sur la misère et le mécontentement qui règnent dans son propre district. Ces rapports étaient très-bien faits. Ils s'accordaient tous à déclarer que le travail est refusé à une grande partie de la population, à cause de ses opinions républicaines, et que les patrons profitaient de cet état de choses pour diminuer le prix du travail. Une manière d'agir qui fut qualifiée de « tyranniquement oppressive. »

« Les hommes peuvent patienter, car ils vivent dans l'espoir de temps meilleurs, et ils savent qu'ils obligeront l'État à leur fournir un travail suffisamment rémunéré ; mais il y a des femmes, des enfants, et ce sont ces pauvres créatures que les monarchistes et les bourgeois foulent aux pieds. » Cette dernière phrase lue, cinq ou six femmes surgirent. L'une d'elles s'écria : « Peu importe, mon vieux père ! nous n'avons pas peur des aristos ! »

Sans être jolies, ces femmes avaient la « beauté du diable ». Elles étaient vêtues d'une cotonnade grise et noire. Leur coiffure consistait en un bonnet phrygien de couleur écarlate. Quelques-unes portaient des plateaux chargés de verres et d'autres de pots de bière. Elles remplirent les verres, et nous trinquâmes en buvant à la santé des communs réfugiés.

Au bout de quelques minutes, il y eut une seconde tournée, et le président nous proposa de boire au souvenir des braves morts pour la seule vraie république, pour la Commune.

Tous les membres du comité se levèrent, puis se découvrirent, et, tirant leurs révol-

vers, ils les réunirent ainsi qu'ils avaient fait de leurs verres lors du premier toast, en s'écriant d'une seule voix : *Nous jurons de les venger !*

J'avais sous les yeux, dans cette demi-obscure, une scène telle que je n'en avais pas vu depuis la dernière insurrection.

Elle dura moins de temps que je n'en ai mis à l'écrire. Les assistants reprirent aussitôt leurs sièges. Divers sujets furent discutés d'une manière intéressante, et je fus fréquemment sollicité d'exprimer mon avis.

Une pensée me frappa, je la soumetts à votre attention parce qu'elle produisit une pénible impression sur l'esprit de votre délégué.

L'un des membres présents dit être convaincu que l'avènement de la Commune dépendait d'une guerre avec l'étranger. Selon lui, cette guerre aurait pour effet d'amener un choc violent entre les oppresseurs de tous les pays, et, mieux que les manifestations de l'opinion publique, d'annihiler leur pouvoir. Opposé à toutes les guerres non dirigées contre les ennemis du socialisme, il ne pouvait néanmoins pas s'empêcher de faire ressortir les grandes opportunités que la dernière guerre avec l'Allemagne avait offertes à la propagande socialiste.

J'ai plaisir à remarquer que cette solution extrême n'obtint pas les sympathies de la majorité : elle y vit plutôt le résultat d'une résolution désespérée que d'un dessein réfléchi.

Un autre membre, plus pratique et d'humeur plus pacifique, suggéra que comme les ouvriers anglais cherchaient à obtenir une solution par le système auquel les socialistes français ont recours, il serait mieux pour les uns et les autres de continuer à marcher dans la même voie. Il fit allusion aux sociétés ouvrières et aux résultats splendides qu'elles ont déjà atteints.

Il semble, d'après les conversations subséquentes, que le plan adopté par la nouvelle fédération est basé sur le principe de l'assistance mutuelle.

Ce plan consiste en un système électoral divisé en douze degrés et rayonnant plus ou moins effectivement à travers toutes les classes ouvrières. Il n'offre actuellement qu'un seul avantage, c'est de permettre de lever un impôt sur les artisans assez heureux pour trouver de l'occupation. Les sommes ainsi obtenues sont divisées en deux parts : l'une sert à former un fond de réserve en vue des éventualités extraordinaires, et l'autre est distribuée aux membres nécessiteux de la fédération.

L'argent de secours est soumis au contrôle d'un si grand nombre de comités, tous nommés par les contribuables, qu'il n'y a pas lieu de craindre des malversations.

Ayant objecté, à l'égard d'une révolution à main armée, qu'il leur fallait lutter contre un inconvenient que n'avaient pas leurs devanciers : le manque d'armes et de munitions, ils me répondirent que ce n'était là qu'une question secondaire. A l'appui de cette même assertion, ils me firent ensuite remarquer qu'après une escarmouche insignifiante avec un piquet de gendarmerie, quelques gardes nationaux s'étaient rendus maîtres de Paris.

« Nous avons, dirent-ils, peut-être une plus grande prise sur l'armée que la dernière Commune, car le nombre de nos adhérents dans ses rangs a augmenté dans la proportion de l'accroissement de son effectif. »

Comme la soirée s'avancait, on examina plusieurs projets ingénieux dont l'objectif est de reprendre Paris. J'en mentionnerai seulement un ou deux.

Pour mener à bonne fin l'un de ces projets, on devrait simultanément s'emparer de la manufacture de gaz, plonger la ville dans l'obscurité, arrêter les personnes les plus notables, se saisir des bureaux de télégraphe à Paris, à Lyon, à Marseille et à Bordeaux, d'où on expédierait l'ordre à toutes les autres centres principaux de proclamer leur autonomie et de concourir à l'établissement de la république fédérale.

Le succès d'un autre dépendrait des arrangements que voici : un grand nombre de fédéraux revêtiraient l'uniforme de la ligne et de la gendarmerie, afin de créer dans l'armée régulière une panique semblable à celle de 1871. Des affiches promettaient la dispensation du service militaire à tous ceux qui se rallieraient à la Commune.

Quant aux moyens de répandre des proclamations dans les quartiers occupés par les forces ennemies, un membre indiqua le suivant :

De prétendus chiffonniers seraient censés

vaquer à leurs occupations ; chacun d'eux aurait caché dans sa hotte un petit garçon muni d'un pinceau et d'une boîte à colle ; au moment opportun, le chiffonnier tourne le dos à la muraille, fait un signe, une trappe s'ouvre et en moins de deux secondes l'enfant a placardé le papier insurrectionnel.

## Nouvelles extérieures.

### PRUSSE.

La Gazette de l'Allemagne du Nord publie, à la date du 16, les passages suivants d'une lettre adressée le 14 août 1869 par le prince de Bismark au prince Clovis de Hohenlohe :

« Votre Altesse Sérénissime apprendra avec satisfaction que les pourparlers qui ont eu lieu entre les gouvernements allemands à l'instigation de la Bavière ont déjà exercé une certaine influence à Rome dans le sens de la prudence et de la paix. Il y a dans cette ville un parti qui s'efforce sciemment de troubler la paix religieuse et politique de l'Europe, dans la fanatique persuasion que la souffrance générale qui naîtra du trouble augmentera le prestige de l'Eglise.

« Cette opinion est basée sur ce qui s'est passé en 1848, et sur cette vérité psychologique, que ceux qui souffrent désirent plus ardemment s'appuyer sur l'Eglise que ceux qui jouissent du bonheur terrestre. Toutefois, en présence de la résistance qui s'annonce en Allemagne, le Pape se montre plus inquiet et moins accessible à l'influence de ce parti.

« La législation parlementaire nous offre, sans aucun doute, du moins dans l'Allemagne du Nord, une arme efficace contre tout empiétement illégal du pouvoir ecclésiastique ; mais il vaut certainement mieux que nous ne soyons pas forcés d'en faire usage, et je suis d'avis qu'il serait heureux pour l'autorité spirituelle comme pour l'autorité temporelle que nos avertissements et nos précautions rendissent impossible un conflit entre ces deux pouvoirs. Le ministre des cultes s'est efforcé d'agir confidentiellement dans ce sens sur l'esprit de nos évêques. »

### SUISSE.

Le Journal de Genève nous apprend que le nombre des individus arrêtés par la police à la suite des scènes de violence de lundi dernier était de 72, sur lesquels 3 ont été libérés ; mais il y a eu deux nouvelles arrestations, entre autres celle de M. Paul Chavan, étranger au canton. Il restait par conséquent 74 individus sous les verrous. Dans la journée de mardi, une visite a été opérée dans tous les garnis où logent les ouvriers. Tous ont été avisés que, dorénavant, ceux qui ne justifieraient pas qu'ils travaillent dans le canton ou qu'ils ont d'autres moyens réguliers d'existence, seraient renvoyés ; ils ont été également prévenus que cette mesure serait applicable tant à ceux qui sont munis de permis de séjour qu'à ceux qui n'en seraient pas pourvus.

Quant à l'enquête, tous les individus arrêtés ont été interrogés à cette heure, et on assure qu'une décision définitive sera prise à ce sujet ; nous croyons pouvoir dire aussi que les détenus seront divisés en trois catégories ; la première comprendra les gens qui pourront être relâchés, dans la seconde figureront ceux contre lesquels certains faits de moindre importance auront été relevés et qui seront conduits à la frontière, enfin la troisième se composera des individus à déférer aux tribunaux, et parmi ceux-ci non seulement les auteurs des actes matériels de sauvagerie commis le 13 avril, mais aussi ceux qui ont soit provoqué, soit facilité ces actes par dons ou menaces, ou d'autres manières prévues par le code pénal.

### ANGLETERRE.

Le budget du gouvernement britannique se solde par un excédant de 137 millions de francs. Admirons et félicitons le peuple anglais, qui n'a pas renversé de gouvernement depuis 1688. Mais des millions de sujets de S. M. la reine Victoria meurent de faim aux Indes. Une bonne reine achèterait pour 137 millions de subsistances et les expédierait aux victimes de la disette. Un bon parlement décrète qu'il faut apprendre aux colonies à se suffire à elles-mêmes, et que l'income-

taxe sera réduit de 1 penny dans l'exercice du Royaume-Uni, et qu'on dégrèvera le sucre et les chevaux. Oh ! mais alors, qu'est-ce donc que cet Indien qui meurt de faim ? c'est un colon de la Grande-Bretagne qui se suffit à lui-même.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons, depuis la semaine dernière, un temps exceptionnellement beau : température douce, brise agréable. La végétation, qui était restée très en retard, a pris un grand développement depuis quelques jours.

La lune rousse se montrera-t-elle clémente, cette année ? Elle en aurait bien besoin pour se réhabiliter un peu.

Le thermomètre est monté hier à 25 degrés.

### Conseil général de Maine-et-Loire.

Séance du 15 avril.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE CIVRAC.

M. le comte de Maillé demande que la commission départementale soit déléguée pour examiner les projets relatifs au chemin n° 72, commune des Tuffeaux ; au chemin n° 32, commune du Thourel, et au chemin n° 23, commune de Saint-Mélaine.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Le Chat de Tessecourt demande au Conseil d'autoriser le prélèvement d'une somme de 500 fr. sur les crédits de la route n° 14, pour effectuer les travaux nécessaires à l'amélioration du port du Carrefour, commune Chenetille-les-Tuffeaux.

Conclusions adoptées.

Le même rapporteur donne communication d'une lettre de M. Maugin qui annonce un projet de construction du chemin de fer de Cholet à Clisson et de Cholet à Chinon, par Montreuil-Bellay.

Acte est donné de cette communication.

M. du Réau, rapporteur de la quatrième commission, examine les différentes éventualités qui peuvent se produire pour l'accroissement des établissements militaires dans le département. La quatrième commission propose de maintenir les décisions de 1873 et d'offrir :

1° Une subvention de 300,000 fr. pour l'établissement d'une brigade d'artillerie ou une brigade de cavalerie avec un régiment du génie ou de pontonniers ;

2° De réduire la subvention à 150,000 fr. pour l'établissement d'un régiment de pontonniers ou du génie ou de cavalerie, les régiments actuellement à Angers étant maintenus au complet.

La commission ne pense pas qu'il y ait lieu de contribuer aux frais de casernement de ces derniers régiments ; elle demande au Conseil d'émettre le vœu très-pressant pour qu'un régiment soit de pontonniers, soit de génie, soit de cavalerie, soit ajouté à la garnison d'Angers.

En ce qui concerne Cholet, la commission, prenant en considération les grands travaux faits par la ville, propose d'offrir 50,000 fr. à l'Etat pour l'établissement d'un régiment d'infanterie à Cholet.

M. Maillé fait remarquer que la ville d'Angers va faire des dépenses considérables de casernement pour avoir au complet le régiment de cavalerie qu'elle possède ; elle dépensera peut-être en terrains et constructions 500,000 fr. ; ces dépenses amèneront dans la ville deux ou trois escadrons de plus. M. Maillé pense que le département devrait venir en aide à la ville.

M. de la Bourdonnaye répond que cette question de casernement concerne la ville d'Angers seule et que la mise au complet de son régiment de cavalerie ne constitue pas un intérêt départemental ; d'ailleurs, les sommes offertes par le Conseil général pour obtenir de nouveaux régiments l'ont été à l'Etat et non pas à la ville.

M. le comte de Maillé est d'avis lui aussi qu'il n'y a rien à donner à Angers, mais il estime que, pour obtenir plus sûrement de l'Etat un nouveau régiment de cavalerie, il faudrait lui offrir 300,000 francs au lieu de 150,000.

M. Chevalier répond qu'on ne peut voter une pareille somme sans s'être inquiété des voies et moyens.

La proposition de M. le comte de Maillé n'est pas admise.

Les conclusions de la commission sont adoptées en ce qui concerne Angers.

Quant à Cholet, M. le Préfet fait remarquer qu'il semble y avoir trop de différence entre l'offre de 50,000 fr. pour cette ville et celle de 150,000 pour Angers, il serait utile de porter l'allocation à 100,000 fr., pour assurer le choix du ministre de la guerre.

M. de la Bourdonnaye dit qu'il résulte de renseignements fournis à la commission, que Cholet est un point stratégique, et qu'il aura certainement un régiment.

M. le comte de Maillé demande que l'allocation soit portée pour Cholet à 100,000 francs.

M. de Chemellier, au contraire, propose de ne voter aucune allocation pour le motif proposé par M. de la Bourdonnaye.

Ces deux propositions ne sont pas accueillies.

Les propositions de la commission sont adoptées.

M. de Terves, rapporteur de la quatrième commission, propose au Conseil, qui l'accepte, un projet de répartition des subventions de l'Etat entre les associations agricoles du département.

M. Arnoux-Rivière demande au Conseil de désigner un de ses membres pour faire partie de la commission qui doit donner son avis sur les listes de candidats pour les débits de tabac de 2° classe.

Le Conseil désigne M. de Soland.

Un déraillement, qui heureusement n'a pas eu de gravité, s'est produit, la semaine dernière, à la gare de Coulon, sur la ligne de Niort à Angers.

Par suite d'une fausse position de l'aiguille, les deux locomotives ont déraillé. Le mécanicien a été lancé sur la voie, où il ne s'est fait que de légères contusions.

Le train a été aussitôt arrêté, et les wagons sont restés sur les rails. Aucun voyageur n'a été blessé.

Des secours ont été envoyés par la gare de Niort.

Tous les trains venant de Limoges dimanche soir et pendant la nuit suivante sont arrivés en gare de Poitiers avec un retard de 3 heures. Ce retard avait été occasionné par le déraillement d'un convoi de marchandises à la gare même de Lussac, arrivé par suite d'une fausse manœuvre. Il n'y a eu aucun accident à déplorer et des dégâts matériels sont seuls à constater. Une machine et un wagon de secours sont partis de Poitiers, à la première nouvelle du déraillement, pour Lussac.

Le tribunal correctionnel de Montmorillon, dans son audience du 13 avril dernier, a condamné le sieur Massonneau à 15 jours de prison et à 400 francs d'amende, pour insultes à des ministres du culte catholique. Cette condamnation, vu l'état d'ivresse de Massonneau, a été appréciée par l'opinion publique comme une satisfaction suffisante après le scandale qui l'a motivée, et comme un gage que de pareils faits ne se renouveleront plus.

La police de Tours a arrêté et mis à la disposition de M. le Procureur de la République une femme étrangère, pour émission de faux billets de 20 fr. de la banque de France.

Quelques-uns de ces billets, répandus dans le commerce, ont déjà été rapportés à la police. Les personnes entre les mains desquelles se trouveraient d'autres de ces billets sont priées de les faire remettre à M. le commissaire de police du quartier de l'Est, place de la Cathédrale, 3, à Tours, chargé spécialement des recherches.

Les billets dont s'agit sont très-bien imités. Il est facile toutefois de les reconnaître : ils portent dans les coins les mêmes nos R. 4346 et 742 ; le papier est plus doux au toucher et a été un peu jauni, et l'encre est d'un bleu un peu plus foncé que celle des vrais billets.

## Dernières Nouvelles.

Le procureur allemand du tribunal de Saverne a requis contre l'évêque de Nancy trois mois de prison dans une forteresse. Le jugement sera rendu à la prochaine audience. L'information annonçant la condamnation de l'évêque était inexacte.

On lit dans le *Moniteur de la Moselle* :

« On annonce que M<sup>r</sup> l'évêque de Nancy

vient d'être appelé à Paris. Ce voyage paraît se rattacher aux derniers incidents qui ont motivé une demande de comparution de l'évêque devant la juridiction allemande. »

On lisait dimanche dans le *Soir* :

« Le paquebot *Amerique*, abandonné en mer le 14 avril, à la suite du naufrage dont nous avons raconté les diverses péripéties, aurait, assure-t-on, été sauvé et remorqué par deux navires anglais qui seraient rentrés dans le port de Plymouth. »

Une dépêche de Brest confirme de tous points les renseignements donnés sous réserve par notre confrère, et dont le bruit avait commencé à se répandre dimanche aux courses dans l'après-midi.

Le paquebot a bien été sauvé par deux navires anglais.

La dépêche annonce le départ de Plymouth des trois navires qui doivent, à l'heure qu'il est, être arrivés à Brest.

D'après un *on-dit*, le capitaine Garay, le malheureux second dont on avait annoncé la mort, aurait pu remonter à bord de l'*Amerique* et aurait été sauvé en même temps que ce paquebot par les deux navires anglais.

On comprend quelles seraient les conséquences de ces nouvelles inattendues. Le bâtiment retrouvé, considéré comme épave, deviendrait une prise des navires qui l'ont capturé. Le capitaine de l'*Amerique* aurait encouru une grave responsabilité ; enfin, la situation des compagnies d'assurances, relativement à la Compagnie Transatlantique, se trouverait singulièrement modifiée.

Voici le texte de la dépêche de Plymouth, 19 avril :

« Le steamer *Amerique*, abandonné le 14, a été rencontré, le 15, par le steamer anglais *Spray*, qui le ramena hier à Plymouth, ayant 8 pieds d'eau dans la machine et les magasins de charbons. Les autres parties du navire paraissent n'avoir pas d'eau. Les espars sont tous intacts. Le gouvernail est en bon ordre. Les bagages des passagers sont répandus dans les cabines. Les pompes sont employées à extraire l'eau. »

Le rapport du commandant de l'*Amerique*, capitaine Rousseau, vient de paraître.

Les naufragés débarqués à Brest ont été secourus par la population.

Bayonne, 20 avril, midi.

Une dépêche officielle du quartier royal annonce que, par décret du 16 avril, Charles VII a constitué son gouvernement.

Le ministère de la guerre a été confié au maréchal Elio ; les affaires étrangères, à l'amiral Vinalot ; l'intérieur et les finances, au comte del Pinal.

Un grande bataille est imminente.

Les carlistes sont pleins d'espoir et d'entraînement.

Le *Times* a reçu la dépêche suivante de Santander, 18 avril :

« Un navire français, pour échapper à une destruction certaine en conséquence de la tempête, est entré dans la rivière Nervion en brisant les chaînes et autres obstacles placés par les carlistes. Ces derniers l'accueillirent par une vive fusillade. Le navire a jeté l'ancre dans le Nervion, coupant ainsi la rivière. La crue du Nervion a emporté les ponts de bateaux des carlistes, coupant ainsi leur ligne de retraite dans le cas d'une défaite. »

Pour les articles non signés : P. GODEX.

## Publications de mariage.

Jacques Barande, employé des postes, de Saumur, et Marie Delmas, sans profession, d'Arpajon (Cantal).

Georges-Jean Servain, docteur-médecin, de Saumur, et Alix-Marie Loir-Mongazon, sans profession, de Juigné-sur-Loire.

Georges-Léon Coustol, mécanicien, de La Tremblade (Charente-Inférieure), et Jeanne-Etiennette David, couturière, de Saumur.

Armand-Paul Bouchard, employé des hospices, et Marie-Joséphine-Louise Moisé, sans profession, tous deux de Saumur.

Martin Gulh, sous-officier en retraite, et Marie-Hortense Chuche (veuve), sans profession, tous deux de Saumur.

Jules-Auguste Guesdon, dessinateur, et Eugénie Aubin, couturière, tous deux de Saumur.

